

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 6 juin 2023 à 20 h 1.

Sont présents : mesdames Marie-Ève Mondor, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de madame Lyne Clermont, mairesse suppléante.

Sont absents : monsieur André Villeneuve, maire, et madame Lucie Ouellet, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2023-06-219

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 1.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|---|
| (219) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (220) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (221) | 3. | Approbation des procès-verbaux du 2 et 15 mai 2023; |
| (222-223) | 4. | Information et suivi de dossiers; |
| | 5. | Administration : |
| (224) | 5.1. | Congrès FQM; |
| (225) | 5.2. | Mandat – vérificateur 2023-2024; |
| (226-230) | 5.3. | Personnel; |
| | 5.4. | Certificat – résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 126-2023 (puits 6.3); |
| (231) | 5.5. | Fonds réservé élection; |
| | 5.6. | Journée de l'environnement – dépôt de rapport; |
| | 6. | Sécurité publique : |
| (232) | 6.1. | Entente cadets 2023; |
| (233) | 6.2. | Sécurité civile – organigramme; |
| | 7. | Travaux publics : |
| (234) | 7.1. | Rue Gaudet – travaux supplémentaires; |
| (235) | 7.2. | Chargeur sur roues – dépôt de soumissions; |
| | 8. | Hygiène du milieu : |
| | 8.1. | Gestion des eaux pluviales; [reporté] |
| | 9. | Loisirs et culture : |
| (236-237) | 9.1. | Adoption du projet de règlement 127-2023 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer; |
| (238) | 9.2. | Patinoire – demande de soumissions; |
| (239) | 9.3. | Fête nationale – pourboire; |
| | 10. | Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (240) | 10.1. | Adoption du projet de règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – Secteurs de la rue des Étangs et de la rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52; |
| (241) | 10.2. | Adoption du projet de règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – Dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52; |
| (242) | 10.3. | Démolition – appel de la décision – 621, Grande Côte Est; |
| (243-245) | 10.4. | Projet de règlement – PIIA – relatif à certains ouvrages et constructions accessoires; |

- (246)
(247-259)
(260-262)
(263)

(264)
- 10.5. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 10.6. Demandes de permis PIIA;
 - 11. Courrier;
 - 12. Approbation des comptes payés et à payer;
 - 13. Divers;
 - 14. Période de questions;
 - 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-221

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 15 MAI 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 2 et 15 mai 2023 soient approuvés.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-222

INFRASTRUCTURES – CONSENTEMENT – FTTH MRC DE D'AUTRAY – PROJET S13871A

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser la compagnie CIMA+, pour le compte de la MRC de D'Autray, pour l'installation de câbles de fibre optique et d'équipements sur le réseau de poteaux public le long des routes municipales et certaines portions en enfoui, tel que décrit aux plans soumis 52007-2136, 2137, 2139 et 2140 et 52035-2133 pour le projet FTTH – MRC DE D'AUTRAY – phase II.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-223

DEMANDE DE CONSENTEMENT POUR TRAVAUX – HYDRO QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser les travaux de prolongement du réseau électrique et à l'installation de nouveaux poteaux dans le secteur de la rue des Étangs par Hydro Québec, dans le cadre du projet DCL-22962234 / 66862994.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-224

CONGRÈS FQM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que trois membres du conseil soient autorisés à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2023 à Québec.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-225

MANDAT – VÉRIFICATEUR 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la firme Michaud Clément inc. CPA pour la vérification intérimaire et l'audit des états financiers pour les exercices 2023 et 2024, et ce, pour un montant annuel de 11 500 \$ (taxes en sus).

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-226

PERSONNEL – COMPAGNONNAGE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 1 800 \$ pour le compagnonnage de l'employé 07-0109 dans le cadre de sa formation de préposé à l'aqueduc.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-227

PERSONNEL – EMBAUCHE – GUIDE À L'ESCALE-DU-ROY

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler un poste de guide à L'Escale-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Lanthier, responsable des ressources humaines, a mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation de madame Lanthier, l'embauche de madame Valérie Legault à titre de guide à L'Escale-du-Roy.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-228 PERSONNEL – EMBAUCHE – JOURNALIER SPÉCIALISÉ SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler un poste de journalier(ière) spécialisé(e) saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Lanthier, responsable des ressources humaines, et monsieur Benoit Foucreault, directeur du service des travaux publics, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de monsieur Martin Gravel à titre de journalier spécialisé saisonnier, et ce, selon la convention collective en vigueur.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-229

PERSONNEL – EMBAUCHE – JOURNALIER PARCS ET ESPACES VERTS SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler un poste de journalier(ière) parcs et espaces verts saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Lanthier, responsable des ressources humaines, et monsieur Benoit Foucreault, directeur du service des travaux publics, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de monsieur Stéphane Couillard à titre de journalier parcs et espaces verts saisonnier, et ce, selon la convention collective en vigueur.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère madame Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2023-06-230

PERSONNEL – EMBAUCHE – SAUVETEURS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler des postes de sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Lanthier, responsable des ressources humaines, et madame Josiane Laporte, agente aux communications, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche des personnes suivantes à titre de sauveteur à la piscine municipale pour la saison 2023 :

- Alicia Arcand
- Dana Arcand
- Lucas Bouthillier
- Ludovic Breault
- Émilie Lapierre
- Jacob Lévesque
- Émilie Marleau

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère madame Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

CERTIFICAT – RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 126-2023 (PUITS 6.3)

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture du certificat pour le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 126-2023.

2023-06-231

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-06-192, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil municipal affecte à ce fonds un montant de 7 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 7 500 \$ pour l'exercice financier 2023.

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT – DÉPÔT DE RAPPORT

En vertu du règlement numéro 96-2017, le conseiller monsieur François Boisjoly dépose et fait une lecture sommaire du rapport Journée de l'environnement réalisé par l'agente de communication.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie désire faire partie de l'entente entre la MRC et les municipalités locales, dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec, pour la saison estivale 2023 et ainsi augmenter la visibilité de la Sûreté du Québec sur le territoire de Lanoraie, et qu'un montant maximal de 4 000 \$ soit autorisé à cette fin.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente pour l'obtention de deux cadets.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-233

SÉCURITÉ CIVILE – ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'organigramme pour la sécurité civile, selon le coordonnateur des mesures d'urgence, monsieur Daniel Brazeau.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'approuver l'organigramme préparé par monsieur Daniel Brazeau.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-234

RUE GAUDET – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des travaux supplémentaires au niveau de l'égout sanitaire sur la rue Gaudet, dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 36 000 \$ pour les travaux supplémentaires à effectuer sur l'égout sanitaire de la rue Gaudet.

Et d'autoriser le transfert budgétaire suivant à cette fin :

- Qu'un montant de 31 000 \$ soit pris à même le poste budgétaire « 02-41500-411 » pour le transférer au poste budgétaire « 02-41500-521 ».

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-235

CHARGEUR SUR ROUES – DÉPÔT DE SOUMISSIONS (AOP-2303)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur sur roues (AOP-2303);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cinq soumissions, soit :

Soumissionnaires	Montants incluant les taxes
Longus Équipement inc.	402 801,12 \$
Industries Toromont ltée	522 260,14 \$
Wajax Limitée	394 107,86 \$
Brant Tractor Ltée	478 594,94 \$
Société en commandite Strongco	419 658,75 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
 APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 ET RÉSOLU

De retenir la soumission la plus basse et conforme, soit celle de Wajax Limitée au montant de 394 107,86 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, et ce, tel que défini au devis.

De plus, qu'un montant de 24 873 \$ soit pris à même le fonds d'administration de l'année en cours, et qu'un montant de 335 000 \$ soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 10 ans.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-236

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 127-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
 APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 127-2023 décrétant un emprunt de 1 700 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer », tel que déposé.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-237

TENUE DE REGISTRE – PROJET DE RÈGLEMENT 127-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
 APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
 ET RÉSOLU

Qu'une tenue de registre concernant le règlement 127-2023 décrétant un emprunt de 1 700 000 \$ relatif aux travaux d'aménagement d'un terrain de soccer, ait lieu le 19 juin 2023, de 9 h à 19 h, au 57, rue Laroche, tel que prévu par la loi.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-238

PATINOIRE – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
 APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
 ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions sur invitation pour les travaux de réfection de la surface de la patinoire.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-239 FÊTE NATIONALE – POURBOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que tout pourboire issu de la vente de bière lors de la fête nationale de l'année 2023 ira à l'organisme qui se verra attribuer la tenue du kiosque de restauration en 2024, et ce, jusqu'à concurrence de 400 \$.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-240

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-80-2023 MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DES RÈGLEMENTS 269-90 ET 105-92 – SECTEURS DE LA RUE DES ÉTANGS ET DE LA RUE JEAN-BAPTISTE-NEVEU ET DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES R49 ET R52

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – Secteurs de la rue des Étangs et de la rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52 », tel que déposé.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-241

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1072-8-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 106-92 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES AUX ZONES R48, R49, R50 ET R52

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – Dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52 », tel que déposé.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-242

DÉMOLITION – APPEL DE LA DÉCISION – 621, GRANDE CÔTE EST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande d'appel de la décision rendue par le comité de démolition concernant le 621, Grande Côte Est en date du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut confirmer la décision du comité de démolition ou rendre toute autre décision, et ce, conformément aux dispositions prévues par le règlement 1074-2009;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives et documents déposés par madame Lucie Bonin.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly

APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal infirme la décision du comité de démolition rendue le 4 avril 2023 et autorise la démolition du 621, Grande Côte Est, sur la base des faits nouveaux et documents soumis.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-243

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 1085-2023 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À CERTAINS OUVRAGES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS

La conseillère Josée Castonguay donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif à certains ouvrages et constructions accessoires résidentiels.

2023-06-244

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1085-2023 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À CERTAINS OUVRAGES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 1085-2023 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif à certains ouvrages et constructions accessoires résidentiels, tel que déposé.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-245

SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1085-2023 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À CERTAINS OUVRAGES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu mardi le 4 juillet 2023 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1085-2023 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-246

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait publier un avis d'appel de candidatures aux fins de combler les quatre postes disponibles sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE douze personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ont pu être rencontrées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de Lanoraie, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour :

- Monsieur Alexis Bourdage-Beaubien
- Monsieur François Boulay
- Madame Mélissa Pichette
- Madame Christiane Papineau

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-247

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 25, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de rénovation et d'affichage au 25, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à changer les fenêtres et les portes en façade, peindre le revêtement de pierre et installer un revêtement de Canexel, construire un petit toit au-dessus de la galerie avant, installer une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, remplacer le revêtement d'aluminium existant et refaire le toit;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise également à changer l'enseigne apposée sur le mur du bâtiment;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte partiellement les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation et le permis d'affichage au 25, rue Louis-Joseph-Doucet, conditionnellement à ce que la toiture soit faite de bardeaux d'asphalte de type architectural et que la maçonnerie soit peinte avec un gris plus pâle tel que la couleur de l'église ou la couleur des portes et des pourtours de fenêtres de la propriété du 368-372, rue Notre-Dame.

À défaut, le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-248

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 375-377, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 375-377, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la modification d'une partie de l'enseigne sur poteau;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour la modification de l'enseigne sur poteau au 375-377, rue Notre-Dame.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-249

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 400, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 400, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-167 du 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise, soit peindre l'ensemble de la toiture de couleur gris-anthracite, soit remplacer le revêtement de la toiture de la partie arrière par du bardeau d'asphalte de couleur gris-anthracite et peindre les fascias en gris-anthracite, soit remplacer le revêtement de la toiture de la partie arrière par du bardeau d'asphalte brun deux tons;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte partiellement les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 400, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que l'ensemble de la toiture, incluant les fascias, soit peint en gris-anthracite et que le revêtement de la toiture de la partie arrière soit remplacé par du bardeau d'asphalte de couleur gris-anthracite ou que la tôle soit peinte en gris-anthracite.

À défaut, le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère madame Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

Le conseiller monsieur François Boisjoly dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation affectant le quorum.

CONSIDÉRANT l'absence de quorum pour délibérer sur le point suivant :

10.6 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 485, RUE NOTRE-DAME

La mairesse suppléante reporte le point à une séance ultérieure.

La conseillère madame Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

Le conseiller monsieur François Boisjoly reprend sa place à la table des délibérations.

2023-06-250

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 564 197 ET 6 564 198 (65-73, RUE DES VOILIERS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de construction neuve sur les lots 6 564 197 et 6 564 198;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'habitations multifamiliales jumelées de quatre logements chacun;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-199 du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre des demandes de permis pour la construction d'habitations multifamiliales jumelées de quatre logements sur les lots 6 564 197 et 6 564 198.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-251

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 564 171 ET 6 564 172 (49-57, RUE DES VOILIERS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de construction neuve sur les lots 6 564 171 et 6 564 172;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'habitations multifamiliales jumelées de quatre logements chacun;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-199 du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre des demandes de permis pour la construction d'habitations multifamiliales jumelées de quatre logements sur les lots 6 564 171 et 6 564 172.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-252

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 568 375 (41, RUE DU NOROIT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve sur le lot 6 568 375;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-200 du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements sur le lot 6 568 375.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-253

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 568 374 (29, RUE DU NOROIT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve sur le lot 6 568 374;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-200 du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements sur le lot 6 568 374.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-254

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 564 170 (30, RUE DU NOROIT)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve sur le lot 6 564 170;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-200 du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements sur le lot 6 564 170.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-255

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 564 160 (97, RUE DES VOILIERS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve sur le lot 6 564 160;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-140 du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements sur le lot 6 564 160.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-256

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 564 162 (85, RUE DES VOILIERS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve sur le lot 6 564 162;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-140 du 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements sur le lot 6 564 162.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-257

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 458 136 (41, RUE DE L'ANCRAGE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande permis de construction neuve sur le lot 6 458 136;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 458 136.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-258

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 458 169 (4, RUE DES CABOTTEURS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande permis de construction neuve sur le lot 6 458 169;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 458 169.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-259

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOT 6 458 174 (24, RUE DES CABOTTEURS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande permis de construction neuve sur le lot 6 458 174;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte partiellement les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 30 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis pour la construction sur le lot 6 458 174, conditionnellement à ce que le revêtement de vinyle en façade soit de couleur blanche et qu'il y ait des chevrons décoratifs sur les pignons de la même couleur que les poteaux de la galerie avant.

À défaut, le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-260 ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2023-2024 au montant de 100 \$.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-261

ACTION2ZERO

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 300 \$ pour l'accueil de la délégation de Action2zero (sécurité routière communautaire) le 24 juin prochain.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-262

CHSLD ALPHONSE-RONDEAU

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 500 \$ afin de soutenir le CHSLD Alphonse-Rondeau dans sa volonté d'organiser certaines activités pour ses résidents, et ce, avant la fermeture temporaire du centre pour des travaux de rénovation.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-06-263

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 976 181,86 \$ (523183 à 523333, PA 1312 à PA 1329, 11961 à 11962, 11966 à 12039) soient approuvés.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 3 À 21 H 4

2023-06-264

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 5.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Lyne Clermont, mairesse suppléante

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, Lyne Clermont, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Clermont, mairesse suppléante